

Compte rendu de la CAP Locale A du 7 janvier 2010

Ordre du jour

mutation cadre A non comptable

Corinne CHEZE ayant obtenu sa mutation pour la Haute Garonne, le poste de chef de service Recouvrement devait être pourvu.

Le TPG devait choisir entre une arrivée externe et un Inspecteur du département qui avait postulé.

Le TPG a choisi de nommer M. Thierry MONTAGNE comme chef de service Recouvrement à la TG.

La CGT a voté pour ce mouvement.

Commentaires

Peu de surprises sur ce mouvement, comme sur les mutations sur des postes non comptables.

En réalité la faible amplitude des mouvements non comptables concernés posent la question de la validité de la réforme des mutations qui a été mise en place il y a quelques années.

Certes la fusion des corps et des grades au sein de la DGFIP viendra remettre à plat les systèmes existants mais il n'est pas certain que la Direction Générale tire le même constat d'échec que nous du système de mutations des Inspecteurs non comptables.

La CGT restera vigilante sur ce sujet.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le dossier sur le site internet du SNT-CGT (<http://www.tresor.cgt.fr/>) rubrique « Infos à la une/Futurs statuts particuliers de la DGFIP ».

Pour le SNT CGT
D. Schnakenbourg